

**Durée :** 6,5 jours / 45,30 heures

**Tarif :** 3500 € HT (*par animateur*)

Formation en présentiel – Groupe de 5 à 8 personnes

Réf : RGPR20

## Public

Personne identifiée par l'entreprise comme animateur de la démarche, Animateur sécurité environnement, préventeur, Manager.

## Animation :

ETHIC Ergonomie  
Ergonome Européen Eur.erg® et formateurs certifiés INRS & TMS PROS.

## PRE REQUIS :

**Valider l'e-formation avant le J1.**  
**INRS : Acquérir les bases en prévention des risques professionnels**

## Organisation : journées 2024 en salle :

J1 : 11/04

J2 : 12/04

J3 : 12/06

J4 : 13/06

J5 : 11/10 (FIN)

## Les 3 x ½ journées d'accompagnements à sélectionner parmi les dates ci-après :

### Accompagnement 1 :

S21 : 23/05, 24/05 – S22 : 29/05, 31/05.

### Accompagnement 2 :

(S27 : 03/07, 05/07 – S28 : 10/07, 12/07.

### Accompagnement 3 :

(S36 : 05/09, 06/09 – S37 : 11/09, 13/09

**Une demi-journée de clôture sera animée par la CARSAT et la CSM en présence des dirigeants et des animateurs de la démarche de prévention des TMS :**

La date sera communiquée ultérieurement.

## Lieu :

Les sessions de formation J1 à J5 se dérouleront à l'AFPI Etudoc  
Annecy le Vieux

## Horaires

08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

## Contact

## Objectifs

- Comprendre les sources et la nature des TMS
- Elaborer un projet de prévention
- Piloter un projet de prévention TMS
- Pérenniser la démarche

## Programme

### JOUR 1 : Accueil des personnes (animateurs).

Se situer dans le programme TMS pros  
Animer un projet de prévention des TMS  
Maîtriser les différentes étapes du projet de prévention des TMS  
Etablir un plan d'information et de communication.

### JOUR 2 :

Conduire la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.  
Réaliser un état des lieux des TMS  
Identifier le risque TMS ;  
Proposer des critères d'évaluation et de résultat du projet ;  
Organiser et animer des réunions d'information et de sensibilisation.

### Accompagnement terrain 1 : Animer un projet de prévention des TMS

### JOUR 3 :

Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques de TMS ;  
Identifier les facteurs de risques de TMS et de les mettre en lien avec leurs déterminants ;  
Utiliser une méthode et des outils de dépistage des facteurs de risques de TMS ;  
Mettre en œuvre une analyse de situation de travail par l'observation et l'entretien avec les salariés.

### JOUR 4 :

Mettre en œuvre une analyse de l'activité ;  
Réaliser une démarche de hiérarchisation des risques selon des critères déterminés ;  
Organiser et animer des groupes de travail avec des salariés aux différentes étapes de la démarche de prévention ;  
Conduire la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.

### Accompagnement terrain 2 : Conduire la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise

**Accompagnement 3 :** Conduire la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise - Analyses des situations de travail et plans d'actions

### JOUR 5 :

Chaque stagiaire fait un retour sur le parcours réalisé depuis le début de la démarche en présentant son projet (où ils en sont, ce qui s'est bien passé, les difficultés, les régulations, et la suite).  
Cette présentation fait partie de l'apprentissage de présentation devant un auditoire.

## Modalités pédagogiques

### Modalités pédagogiques :

Apports d'expérience. Documents remis : support de cours.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, accompagnement par le référent AFPI

### Evaluation et validation :

Evaluation de type QCM - Questionnaire de satisfaction  
Attestation de fin de formation